

CHECK-LIST

Pour demander une aide financière à la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du Canton de Vaud : www.vd.ch/aide-financiere-jeunesse



Le présent document est élaboré par jaiunprojet.ch sur la base des [directives officielles de la DGEJ](#), mais ne remplace pas ces dernières.

>**Envoi** : adresser la demande par écrit au Canton (projets.jeunes@vd.ch) selon **les délais** de dépôt des dossiers visibles sur : http://www.jaiunprojet.ch/jaiunprojet_offres.html

>**Montant de la subvention** : demander un montant précis, il doit apparaître dans le budget.

>**Recevabilité** : envoi du dossier au moins **1 mois avant** la réalisation du projet. Le groupe d'organisation doit être composé majoritairement de jeunes domiciliés **sur territoire vaudois** et âgés **jusqu'à 25 ans révolus**. Projets **individuels** (organisés par 1 seule personne) écartés d'office.

>**Le dossier de candidature**¹ (max. **10 pages** + les annexes) doit comporter au moins :

- Une **description** du projet et de ses objectifs
- Un **budget** détaillé, indiquant l'état des diverses demandes d'aide financière
- Le **montant chiffré de la demande** d'aide financière sollicitée auprès de la DGEJ
- Le **formulaire de demande** de financement de la DGEJ, dûment rempli (disponible [ICI](#))

CRITERES D'ATTRIBUTION

1. PARTICIPATION – *Quelle est l'implication des jeunes dans le projet ?*



Implication réelle des jeunes : à expliciter dans le dossier.

Les jeunes doivent être à l'initiative du projet et les **principaux.ales organisateurs.ices**. Ils peuvent toutefois se faire aider par des adultes si besoin.

En cas de projet porté par des mineur.es, la DGEJ peut demander l'accord d'un parent ou autre adulte comme garant du projet.

2. STRUCTURE DU GROUPE – *Qui fait quoi ?*



Liste des principales personnes organisant le projet à mettre dans le dossier, en indiquant pour chacun.e : **date de naissance, lieu de domicile**, et précisant **qui fait quoi dans le projet**.



Joindre au dossier les **statuts signés**, s'il s'agit d'une association.

3. EXTRASCOLAIRE – *Le projet se réalise-t-il hors d'une formation ?*



Si le projet est conçu dans le cadre d'une formation, mais qu'il se réalise en-dehors de celle-ci et ne fait ni l'objet d'une évaluation (note) ni est exigé dans le cursus : préciser.

¹ Canevas de dossier disponible sur : <https://cvaj.ch/jaiunprojet/documents-et-publications/>

4. A BUT NON LUCRATIF – *Le projet vise-t-il à générer du profit ?*



Pas de soutien financier possible pour des projets d'entreprises.

5. FAISABILITE – *Avez-vous demandé les autorisations nécessaires ?*

Évalué les besoins en sécurité ?



Le **budget doit être « réaliste »** (équilibré et sans dépenses « excessives »), les **paramètres de sécurité** pris en compte, les **autorisations** obtenues et jointes au dossier.

Demandes d'autorisations pour une manifestation : POCAMA

<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-pour-une-manifestation/>

6. TRANSPARENCE – *Avez-vous justifié vos dépenses ? Clarifié le budget ?*



Joindre des **devis/contrats** pour justifier les principales dépenses. Préciser l'**état (en cours/reçu/refusé)** des demandes de fonds et les **montants** sollicités/reçus. Les dépenses déjà effectives ne sont pas prises en compte (aucun remboursement de facture ne sera fait).

7. NOUVEAUTE – *S'agit-il d'une 1^{ère} demande à la DGEJ ? Si non, qui sont les nouvelles personnes l'organisant et combien sont-elles ?*



Si une demande a déjà été déposée préalablement pour un même projet, préciser dans la liste des principales personnes en charge de l'organisation **lesquelles sont nouvelles**.
Un projet de même nature peut être soutenu plusieurs fois s'il est présenté par des groupes de jeunes en majorité différents.

8. BESOIN – *Le budget est-il équilibré ?*



Prévoir un **budget équilibré** (total des rentrées d'argent = total des sorties).

Un bénéfice non prévu à hauteur de 500.- peut, au cas par cas, être gardé sans condition.

A noter :

A la fin du projet, les bénéficiaires doivent envoyer à la DGEJ un rapport comprenant le bilan du projet et les comptes finaux.

Pour vous aider à présenter ces comptes, un modèle de budget est à disposition :

<https://cvaj.ch/jaiunprojet/documents-et-publications/>









9. DEMARRAGE – *S'agit-il du début d'un projet/d'un projet ponctuel ?*



Aide financière possible pour : **projets ponctuels, démarrage de structures ou achat de nouveau matériel**. Pas d'aide financière possible pour les loyers ou les salaires.



En cas d'achat de matériel : créer une association et préciser dans les statuts qu'« en cas de dissolution, les avoirs de l'association seront attribués à une association poursuivant des buts analogues. »

10. SUBSIDIARITE – *Avez-vous envoyé une demande d'aide financière à votre Commune ? Fait appel à d'autres services subventionnés par le Canton ?*
-  Demander si possible au préalable aux **Communes** la même somme qu'au **Canton**.
 -  Demander aux **services déjà subventionnés par l'Etat** (vivement recommandé) : par exemple au [Bureau culture](#) et/ou à [l'Association des jeunes vidéastes](#) pour louer du matériel en cas de projet filmé. En cas de non sollicitation de ces services : le justifier.
 -  **Vérifier s'il y a d'autres aides financières possibles au niveau du Canton** (par exemple Service de la culture, Service de l'éducation physique et du sport).
11. SOURCE DE FINANCEMENT ETHIQUE – *De la vente d'alcool /de cigarettes ou du sponsoring par des marques d'alcool/de cigarettes sont-ils prévus ?*
-  **Renoncer à la vente d'alcool fort et de cigarettes, ainsi qu'au sponsoring par de marques d'alcool (y compris de bières) et de cigarettes** si aide souhaitée par la DGEJ.
 -  **En cas de vente d'alcool (vin, bières, cidre)** : vivement recommandé de mettre en place un concept de prévention, par une charte ou autre, voire même un système de bracelets selon l'âge. Possible auprès de www.raidblue.ch (Croix Bleue) ou www.nightlifevaudo.ch (FVA). La FVA propose en plus d'autres actions de prévention et de réduction des risques autour de la santé sexuelle et la consommation de substances.
12. LIBERTE D'IDEOLOGIE ET TOLERANCE – *Quelles sont les valeurs véhiculées ?*
-  Promouvoir la **dignité, le respect d'autrui et des différences**.
- Les projets extrémistes, sectaires ou prosélytes sont exclus de toute aide financière.
- A noter :**
En cas de projet filmé (court métrage, film, clip vidéo, etc.), ne pas oublier de joindre le story-board en annexe de votre dossier envoyé à la DGEJ.
13. OUVERTURE – *Votre projet est-il ouvert à toutes et tous ?*
-  Le projet doit être ouvert **au plus grand nombre**, ne pas se limiter aux personnes l'organisant ou exclusivement aux membres d'une association.
Exception : pour les regroupements d'associations (tels Scout ou Jeunesses).
14. PROJETS A L'ETRANGER – *Votre projet se déroule-t-il en Suisse ?*
-  Pas d'aide possible pour les voyages ou projets se déroulant à l'étranger.
En revanche, aide possible pour organiser sur territoire suisse une **soirée de récolte de fonds** en vue d'un voyage, ainsi que pour une **soirée de retour** suite au voyage. Dans ce cas, joindre le budget global du projet à la demande.

CONTACT

Pour toute question ou besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter les promotrices de jaiunprojet.ch ! Elles vous conseillent gratuitement : 079 256 15 28 – Anna Mrazek / 079 411 27 13 – Marie Bertholet jaiunprojet@cvaj.ch